

Questions / Réponses sur le réseau SOLARIS

- Qui a créé le réseau ?

Il est parti le 26 septembre 2021 de Rennes le Château, dans la Haute-Vallée de l'Aude (SOLARIS 11) en France. Peu importe qui sont les personnes qui ont mis leur énergie à le développer, c'est aujourd'hui une œuvre d'intelligence collective désintéressée, le travail concret se faisant au sein des Cellules.

- SOLARIS est-il une association ?

Non. Ni une association, une entreprise, ni une fondation. SOLARIS n'a aucune structure administrative ou juridique, ni aucun argent en circulation. C'est un rassemblement d'êtres humains désireux de rebâtir le lien entre eux et de répondre solidairement à un contexte général de plus en plus difficile. Tous ses membres, sans exception, sont bénévoles.

- Y'a-t-il une direction et une hiérarchie au sein de SOLARIS ?

Non. Personne ne dirige et il n'y a aucune structure de pouvoir. Il y a juste une reconnaissance bienveillante des compétences, c'est cela qui détermine les rôles. Si d'aventure une hiérarchie ou un pouvoir s'établissait au sein d'une Cellule, ce serait en violation de l'Esprit SOLARIS. Il appartiendrait alors aux membres de la Cellule de régler le problème, en toute souveraineté.

- Pourquoi créer un réseau supplémentaire alors qu'il y a déjà des réseaux de mise en commun de savoirs et de moyens ?

SOLARIS n'est pas un réseau de plus, il n'est pas comparable par nature, mais parfaitement complémentaire avec toutes les structures ayant déjà œuvré pour le bien commun.

SOLARIS est justement un moyen concret de fédérer tout le monde, individus et collectifs, en offrant une stratégie de reliance et un moteur de recherche humain permettant une réponse de proximité à toute demande, y-compris dans l'urgence et en situation de crise.

- Peut-on être sûr que nos échanges soient protégés ?

Protégés de quoi ? Nous ne sommes pas naïfs mais en quoi la création d'un réseau d'entraide et de solidarité est-elle attaquable ? Par ailleurs les données que vous échangez entre vous sur les supports de communication sont sous votre responsabilité.

Entre les publications privées sur les réseaux sociaux et les fichiers croisés des administrations, ceux qui le veulent ont bien plus de renseignements sur chacun qu'il n'y en a dans l'annuaire local d'une Cellule Solaris.

- Les données de l'annuaire sont-elles publiques ou sont-elles transmises en dehors de la Cellule ?

Aucune donnée des fiches de renseignements n'est publique. Ces fiches servent à alimenter l'annuaire local, qui jamais ne sort des mains des référents de la Cellule locale qui en ont la charge. Cet annuaire n'est pas connu non plus des coordinateurs du département.

Autrement dit, dans un village, l'annuaire local n'est même pas connu des habitants. Seuls les référents le tiennent à jour et en ont l'accès. L'annuaire, même s'il est composé sur ordinateur, est toujours imprimé ou manuscrit.

- Pourquoi 3 coordinateurs et 3 référents par cellule ?

C'est le bon chiffre pour proposer une alternative si un référent de l'annuaire est contacté et ne répond pas. Deux autres contacts sont alors possibles. Idem pour les coordinateurs.

- Pourquoi y'a-t-il une coordination départementale ?

Pour deux raisons. D'abord elle a la charge de veiller à ce que le réseau soit fonctionnel et optimal sur l'ensemble du département. Ensuite, elle permet le contact entre les différentes Cellules éloignées, ainsi qu'avec la coordination nationale.

- Pourquoi y'a-t-il une coordination nationale ?

Pour les mêmes raisons qu'il y a une coordination départementale. Et c'est aussi pourquoi elle doit connaître les coordinateurs des départements.

- Pourquoi faut-il donner les coordonnées des coordinateurs des Cellules à la coordination du département ?

Parce qu'elle est garante du maillage départemental. Elle doit pouvoir mettre en contact les coordinateurs de toutes les Cellules limitrophes de chaque Cellule.

Les 3 coordinateurs du département ont donc besoin des contacts des coordinateurs de chaque Cellule du département.

Cela permet aux coordinateurs et référents de chaque Cellule de découvrir qui sont leurs homologues des Cellules limitrophes et de pouvoir ainsi les rencontrer, ce qui est une nécessité pour le maillage.

Pour résumer :

Les référents de l'annuaire d'une Cellule sont connus des coordinateurs de la même Cellule. Ces derniers sont connus des coordinateurs du département et ceux-ci sont connus de la coordination du pays.

Ainsi le maillage peut-être assuré au niveau national. Et même avec les pays limitrophes puisque le maillage s'étend de la même façon au-delà des frontières.

Faut-il absolument un périmètre de 15km pour créer une Cellule ?

Non. C'est une trame de départ. Il faut l'adapter à chaque situation locale. Si un territoire est très éclaté en matière de peuplement, il faut élargir les premières Cellules à un territoire plus grand. Cela facilitera le rassemblement. Après quoi, s'il y a lieu, chaque village pourra créer sa Cellule.

Combien faut-il être pour créer une Cellule ?

Il n'y a pas de minimum. On peut commencer seul pour créer une Cellule sur un village, les autres arriveront. C'est même toujours comme ça que ça commence, une personne lançant le mouvement.

Vaut-il mieux beaucoup de cellules avec peu de monde ou peu avec plus de monde ?

Stratégiquement, pour établir au plus vite un maillage solidaire efficace, la priorité est de créer un maximum de Cellules. Pour être clair, il vaut mieux aujourd'hui 10 Cellules avec 2 ou 3 membres, qu'une Cellule avec 100 personnes.

Parce que si la situation s'aggrave et que la pression augmente, les gens viendront d'eux-mêmes au réseau. En ce cas, s'il existe déjà au sein de leur village, ça sera nettement plus efficace.